



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 janvier 2018

Étaient présents : Mmes BOUTET Christine , METEAU Delphine , PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (Absent en début de séance), LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André , VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de Mr HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mr Pierre HENRIET (Pouvoir à Christian HENRIET) et Mr Guillaume PAIRAUD

Secrétaire : Mr Claude AUDOUIT

Votants : 13 (dont 1 pouvoir)

Acquisition dalle « machine à pain »

Mr Le Maire informe que le 26 décembre dernier, Mr Laurent GAUDIN a fait procéder à l'enlèvement du distributeur de pains de La Porte de L'Île. Conformément à la convention d'occupation du domaine public, il souhaitait "remettre en état" et envisageait de casser la dalle qu'il avait fait installer et payée. Selon notre service juridique habituel, nous ne pouvions pas nous y opposer, dès lors qu'il nous transmettait une simple demande écrite. Le service juridique a donc invité notre commune à acquérir cette dalle à un montant correspondant approximativement à ce qu'elle avait coûté à l'installation (environ 300 EUR), ce qui était également le souhait de l'ancien boulanger.

Toute autre solution aurait mené à un retard dans l'installation du nouveau distributeur de pains et éventuellement à un épisode juridique. Une délibération pour l'acquisition de cette dalle est donc proposée au Conseil qui accepte à l'unanimité l'acquisition de la dalle pour la somme de 300 €.

Transfert compétence « Transport scolaire » du Département à la Région des Pays de La Loire

Mr Le Maire informe que le Code des transports et le Code de l'Éducation attribuent aux Régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des périmètres de transports urbains. Le Code de l'Éducation dispose notamment que le Conseil Régional peut confier, par convention « tout ou partie de l'organisation des transports scolaires » à des communes, groupements de communes ou syndicat mixtes, établissements d'enseignement, associations de parents d'élèves et associations familiales. La Région des Pays de La Loire a décidé de maintenir l'organisation des transports scolaires en s'appuyant sur des organisateurs secondaires.

Le Conseil accepte à l'unanimité le transfert de compétence du transport scolaire à la Région et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Demande de subvention exceptionnelle

Mr le Maire informe que l'Association du Carrefour des Communes vient de créer l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France. Que cette Académie a pour but d'entretenir des liens entre les anciens élus municipaux de France, leur permettre de prendre part, du fait de leurs connaissances et leur expérience, aux enjeux de notre pays, de les représenter et les soutenir. Qu'afin de permettre la mise en place, pour la première fois en 2018, de cette Académie des Maires et Elus Honoraires de France et relancer l'activité de l'association du Carrefour des Communes, une subvention exceptionnelle est sollicitée d'un montant symbolique d'UN centime d'euro par habitant. Le Conseil refuse d'octroyer une subvention au Carrefour des Communes, arguant sur le fait que la subvention de 9,70€ qui aurait concerné notre commune coûterait bien plus « administrativement » estimant que notre pays a déjà bien assez d'organismes « officiels » en tous genres. (vote : 12 voix contre et 1 abstention),

Subvention voirie 2018

Mr le Maire informe que dans le cadre du « Contrat Vendée Territoire », le montant attribué pour 2017-2020 à la commune de ST PIERRE LE VIEUX, est de 25 882 €. Le Conseil souhaite demander cette subvention pour les travaux de voirie 2018. (vote : à l'unanimité)

Questions et informations diverses (Arrivée de Mr Sébastien GABORIAU)

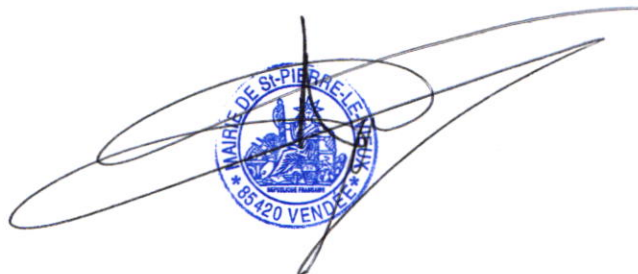
- Mr Claude AUDOUIT informe que les Conseillers suivant le chantier de la salle des fêtes se sont penchés sur l'espace « tisanerie » (cuisine). Il présente au Conseil Municipal le fruit de leurs dernières réflexions qui permettrait d'optimiser au maximum cet espace. Des devis ont été demandés.
- Mr le Maire demande à la commission bâtiments d'étudier un projet de réaménagement du site de la boulangerie à Souil (devenir des garages, droit de préemption...).
- La commission animation se réunira le lundi 12 février 2018 à 18 h 30.
- La commission finances se réunira le lundi 12 février 2018 à 19 h 30.
- Mr le Maire informe qu'une réunion des associations de la commune aura lieu le jeudi 15 février 2018 à 19h à la cantine de l'école de Souil avec la commission animation afin d'envisager les festivités à l'occasion du passage du Tour de France sur notre commune le 7 juillet 2018.

Plusieurs conseillers font remarquer que la partie du sentier piétonnier à Souil, située en agglomération, à l'entrée du village a été abimée par les véhicules. Il est demandé à la commission voirie d'étudier la possibilité d'y installer des petits potelets en bois, jusqu'à la pancarte d'agglomération de sortie (hors agglomération, les règles sont différentes).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 janvier 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 janvier 2018

Le Maire,
Christian HENRIET

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE ST-PIERRE-LE-VIEUX" around the top edge and "85420 VENDEE" around the bottom edge. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms. The signature is a large, stylized cursive mark that overlaps the stamp.